Première Organisation Syndicale en Haute-Marne

Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section de la Haute Marne

Cité administrative
5 rue de Lorraine
52000 CHAUMONT

fo.ddfip52@dgfip.finances.gouv.fr
03.25.30.68.34

CTL 28 avril 2022
Liminaire

Monsieur le Président,

Nous voici réunis afin d'examiner en séance plénière les propositions concernant le Fonds d'Amélioration des Conditions de Vie au Travail.

Avant l'été, les représentants du syndicat F.O.-DGFiP avaient fait remarquer au Directeur général que le temps des remerciements était passé et que venait celui de la reconnaissance concrète des efforts consentis par tous les agents.
Le Fonds d'amélioration des Conditions de Vie au travail s'inscrit dans ce cadre.
Nous aurions pu estimer que c'était insuffisant au regard du niveau d'engagement des personnels ce qui est évidemment vrai. Cependant, nos représentants ont décidé, en responsabilité, de signer cet accord considérant que nous n'avions pas le droit de priver nos collègues des premières avancées concrètes depuis longtemps.

Mais soyons clairs, ces **palliatifs** ne peuvent en aucune manière compenser la dégradation des conditions de travail subie par les agents ces dernières années.
Car résumons :

- Le point d'indice des fonctionnaires est gelé depuis 10 ans. La cherté de la vie explose et leur pouvoir d'achat s'effondre !
- Les suppressions d'emploi continuent de manière massive à la DGFIP, augmentant de façon exponentielle la charge de travail de chaque agent.
- Le réseau de la DGFIP est détruit, obligeant par là même les agents à augmenter leurs temps de trajet, sans compensation, et pour certains à devoir être obligés de repenser en totalité leur parcours professionnel.

Malgré un investissement sans faille que vous ne pourrez pas remettre en cause, ces agents travaillent aujourd'hui sans reconnaissance, sans visibilité quant à leur avenir.

Travailler toujours plus, sans jamais gagner plus !

Alors, la DGFIP veut améliorer les conditions de vie des agents ?

Nous vous proposons quelques pistes :

- Que la DGAFP propose un véritable rattrapage IMMÉDIAT du point d'indice et une refonte de l'ensemble des grilles indiciaires, sans se contenter de vagues promesses et de mesurettes rendues obligatoires par l'augmentation du SMIC !
- Que des moyens humains soient donnés aux services afin que les agents puissent exercer correctement l'ensemble de leurs missions, sans compenser l'absence de personnel par des horaires dépassant le cadre autorisé !
- Que le réseau soit réellement repensé pour être au plus proche des citoyens et des agents.

Nous n'oublions pas que ce sont les réformes incessantes imposées aux personnels, les restructurations, les suppressions d'emplois, la smicardisation d'un nombre toujours plus élevé de fonctionnaires, qui dégradent le plus les conditions de travail et de vie au travail pour reprendre le vocable de l'administration.

C'est bien la politique des gouvernements successifs pour la Fonction publique qui a des effets désastreux en matière de conditions de travail, de santé et sécurité au travail.

C'est bien la politique du DG qui a contribué à la dégradation forte des conditions de travail des agents de la DGFIP !

Ce fond spécial ne peut en aucune façon faire passer l'amère potion du NRP dont l'administration poursuit le déploiement, avec toutes ses conséquences délétères sur l'exercice des missions et les conditions de travail des agents !

L'utilisation de cette enveloppe par les agents et les représentants du personnel ne dédouane pas la Dg de ses actions et de sa responsabilité en termes de destruction du Service public républicain et de destruction de conditions de travail !!

Alors, la participation de **FO-DGFIP52** aux discussions concernant ce fonds n'est

NI UNE FIN EN SOI, NI UN SOLDE DE TOUT COMPTE.

Dans ce contexte, FO a été présent tout au long du processus afin d'être force de proposition et d'obtenir le maximum pour les agents à notre niveau local.
Nous resterons attentifs à ce que la majorité des agents de la DDFIP de la Haute-Marne puissent bénéficier de ce fonds, à un niveau ou à un autre.